

La démocratie appliquée au droit international

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : La démocratie appliquée au droit international : de quoi parle-t-on ? : actes de la journée d'études [9 juin 2017], Université de Cergy-Pontoise / sous la direction de Marie-Clotilde Runavot

Autre(s) responsabilité(s) : Runavot, Marie-Clotilde (1980-....) juriste (Directeur de publication)

Publication : Paris : Editions Pedone, DL 2018

Description matérielle : 1 vol. (196 p.) ; 24 cm

Collection : Colloque

ISBN : 978-2-233-00881-7
2-233-00881-2

EAN : 9782233008817

Appartient à la collection : Colloque Paris Editions A. Pedone 20XX

Classification décimale Dewey : 341.2

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : La 4e de couverture indique : "Le mot démocratie a gagné les discours internationaux, entendus à la fois comme les discours du et sur le droit international. Le phénomène n'est certes pas nouveau puisque, par exemple, René-Jean Dupuy l'employait dès 1957 pour rendre compte du fonctionnement des organisations intergouvernementales et que la démocratie est au coeur des lignes directrices que les ministres des Etats membres des Communautés européennes adoptèrent en 1991 au sujet de la reconnaissance formelle de nouveaux Etats en Europe orientale et en Union Soviétique. Comme ces deux exemples l'illustrent, la signification attachée au mot a toutefois évolué au fil de ses convocations (ou invocations) dans les discours internationaux. Tel est le constat initial à l'origine de la journée d'études organisée, le 9 juin 2017, à l'Université de Cergy-Pontoise. Son objet particulier est alors d'interroger le plus récent des usages de la notion de démocratie dans les discours internationaux, à savoir les discours sur la démocratie internationale. Il ne s'agit plus alors de promouvoir la démocratie dans l'Etat ni d'assimiler l'Etat au citoyen pour décrire le fonctionnement des organisations internationales, mais précisément de placer l'individu, l'homme, au coeur de l'exercice du pouvoir international. Il s'agit plus exactement de réduire la distance entre les individus et les instances de gouvernance internationales,

ces dernières désignant les institutions internationales qui régulent sinon règlent les relations internationales par leur production normative, même non contraignante. L'ensemble des contributeurs a ainsi accepté de s'interroger sur, et le cas échéant de critiquer, cette notion de démocratie internationale dans les discours internationaux. Quelle(s) réalité(s) recouvre-telle ? Comment est-elle utilisée ? A quelle(s) fin(s) ? Et, finalement, comment l'exercice du pouvoir international est-il réglé au nom d'une telle démocratie internationale ?"

Sujet - Nom commun : Démocratie

Droit international -- Aspect politique

Organisations internationales

Droit et mondialisation

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Actes de congrès